



SM d'études et de traitement des déchets (Siren : 257103341)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Chagny
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	13/12/1933
Date d'effet	13/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Dominique JUILLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Sur les Bois
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71150 CHAGNY
Téléphone	
Fax	
Courriel	c.blind@smet71.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	454 964
Densité moyenne	94,15

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 10 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay (200006682)	CA
71	CA Le Grand Chalon (247100589)	CA
71	CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (200070308)	CA
71	CC Entre Saône et Grosne (247103765)	CC
71	CC Mâconnais - Tournugeois (200069698)	CC
71	CC Sud Côte Chalonnaise (247104094)	CC
71	CU Le Creusot Montceau-les-Mines (247100290)	CU
71	SI de collecte et d'élimination des déchets de Bresse Nord (200053122)	SM fermé
71	SIRTOM de la région de Chagny (257102541)	SM fermé
71	SIVOM du Louhannais (200075307)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

1/ Assurer toutes les missions d'études et de prospectives relatives : - à l'évolution des techniques et des modes de traitement ; - aux éventuelles prises de compétences du syndicat, dans le cadre d'une cohérence territoriale ; - à la mise en compatibilité et/ou conformité avec les réglementations nationales et européennes (ex : plan régional d'élimination des déchets). 2/ Assurer toutes les missions de maîtrise d'ouvrage pour le traitement des déchets de ses membres recouvrant notamment: - l'exploitation et le suivi de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chagny "Sur les Bois"; - l'exploitation et le suivi de l'usine de tri-méthanisation-compostage ECOCEA située à Chagny ; l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers recyclables situé à Torcy - la post-exploitation des centres d'enfouissement technique de Chagny-la-Croissante, Branges et Dampierre-en-Bresse ; - la conception, la construction et l'exploitation de toute installation nouvelle de traitement, de valorisation matière ou énergétique de déchets destinés à être traités dans ces installations. L'exploitation telle que mentionnée ci-dessus comporte également, le cas échéant, les travaux d'extension et de réhabilitation, ainsi que tous les investissements nécessaires en vue d'assurer une exploitation et une post-exploitation desdites installations, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur. Le syndicat mixte détermine librement le mode de réalisation de son objet. La gestion peut être assurée par voie d'exploitation directe (régie) ou être confiée à un opérateur privé au moyen d'un marché public ou d'une convention de délégation de service public. 3/ Assurer les missions de coordination des actions de prévention mises en œuvre par ses adhérents, en vue d'atteindre les objectifs réglementaires de diminution des tonnages enfouis. Ces missions consistent en : - l'animation d'un réseau composé des agents de ses adhérents et des partenaires qui œuvrent dans la communication, la prévention et l'économie circulaire ; - la coordination d'actions communes réalisées par les adhérents en matière de communication, de prévention et d'économie circulaire. Le syndicat réalise aussi des actions de sensibilisation et de communication relatives à ses installations et aux déchets qu'elles réceptionnent, et ce auprès du grand public, de partenaires publics ou privés, d'organismes institutionnels, de ses adhérents, et de tout producteur de déchets de son territoire.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)